



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 078 – 2024 pour la Commune de 22950 TREGUEUX**

**Réglementant la circulation (Alternat)**

**Rue de la Mare du Gué**

**22950 TREGUEUX**

Madame Christine METOIS, Maire de la Ville de 22950 TREGUEUX,  
VU, les pouvoirs de Police du Maire,  
VU, le Code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-1,  
VU, le Code Pénal,  
VU, le Code la Route,  
VU, l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992 approuvant la huitième partie du Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),  
VU, la demande présentée le 17 avril 2024 par l'entreprise COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Madame Léa BOURGEOIS, en vue d'effectuer des travaux de réseaux d'eau, Rue de la Mare du Gué, à 22950 TREGUEUX et 22440 PLOUFRAGAN.

CONSIDÉRANT que, par mesure de sécurité des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur cette rue pendant les travaux.

**A R R E T E**

**ARTICLE 01 :** L'entreprise COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Madame Léa BOURGEOIS, procédera entre le 23 avril 2024 et le 03 mai 2024, à des travaux de réseaux d'eau, Rue de la Mare du Gué, à 22950 TREGUEUX et 22440 PLOUFRAGAN.

Ces travaux imposeront par mesure de sécurité les dispositions suivantes :

**Stationnement :** Interdit bilatéralement à hauteur du chantier.

Autorisé aux véhicules et engins de chantier à proximité des travaux.

**Circulation :** Conservée sur chaussée rétrécie, par une signalisation de police de type AK3, AK5, à hauteur des travaux et aux heures d'activités du chantier.

Alternée, par une signalisation de police de type B15 et C18, ou feux tricolores, aux heures d'activités du chantier et à hauteur des travaux réalisés. Pose de panneaux KC1 « Piétons, prenez le trottoir d'en face ».

**Sécurité :** Établir un périmètre de protection, isolant en mode continu, l'emprise du chantier.

**ARTICLE 02 :** La signalisation réglementaire sera placée et maintenue par l'Entreprise COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Madame Léa BOURGEOIS, qui répondra des accidents éventuels survenus du fait des travaux ; elle veillera, en outre, à préserver le "droit des tiers".

**ARTICLE 03 :** Le non respect du présent arrêté sera réprimé par les textes en vigueur.

**ARTICLE 04 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'autorité signataire ou contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 05 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera transmise pour information ou exécution, à :

- Monsieur Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique - 1 bis Bd Waldeck Rousseau - 22000 SAINT BRIEUC,
- Hôpital Yves LE FOLL - SAMU - 10 Rue Marcel Proust - 22000 SAINT BRIEUC,
- Service Départemental Incendie et Secours – Rue de Guernesey – 22000 SAINT BRIEUC,
- Centre de Secours et Protection Incendie du Parray - 103 / 107 Rue des Vallées - 22950 TREGUEUX,
- LA POSTE Direction - Place de la Liberté - 22000 SAINT BRIEUC,
- SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - Service OM - Rue du Boisillon - 22440 PLOUFRAGAN,
- BAIE D'ARMOR TRANSPORT - 1 Rue Sébastienne Guyot - 22950 TREGUEUX,
- Police Municipale, Centre Technique Municipal et Service Accueil - Mairie de 22950 TRÉGUEUX,
- COLAS FRANCE – ÉTABLISSEMENT BAIE D'ARMOR 44 Rue des Mottes – BP 31 22440 PLOUFRAGAN représentée par Mme Léa BOURGEOIS.

A Trégueux, le 25 mars 2024.

Le Maire-Adjoint délégué,  
aux Travaux, à la Voirie et à la Sécurité,



Publié sur le site internet de la Ville de Trégueux le :

Roland RAOULT.

**1 8 AVR. 2024**

I

J

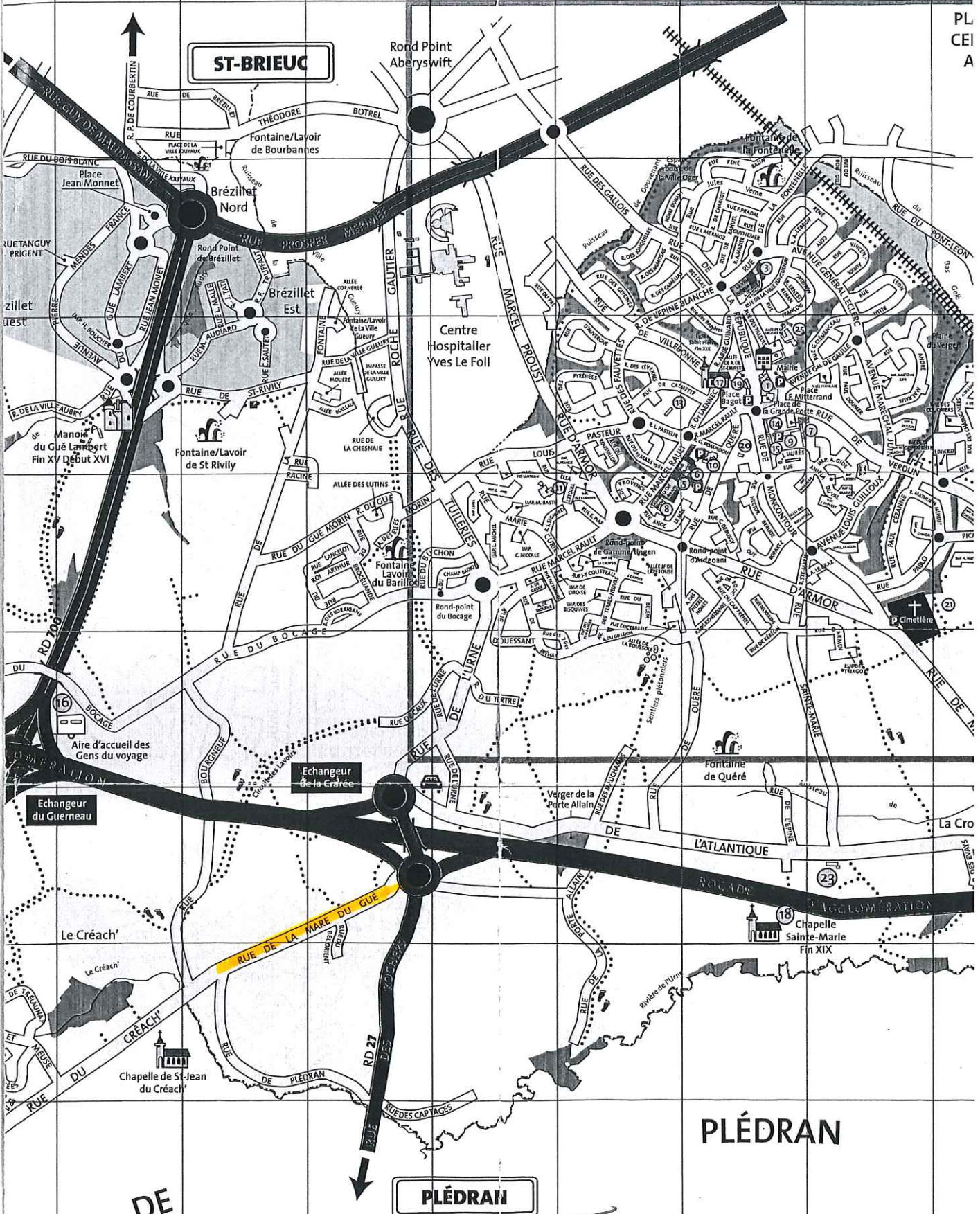
K

L

M

N

O



**ST-BRIEUC**

Rond Point  
Aberswift

PL  
CEI  
A

DE

**PLÉDRAN**

*zone de travaux*